

## BFA CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DES ANTIBIOTIQUES

Une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable en matière d'antibiotiques dans le secteur de la production animale sont des éléments majeurs des objectifs de BFA.

Avec les autres intervenants majeurs (organisations agricoles, sociétés pharmaceutiques, vétérinaires, autorités, scientifiques, etc.), la BFA a fondé le centre de connaissances AMCRA (AntiMicrobial Consumption and Resistance in Animals).

L'AMCRA a rédigé un plan de vision 2020 pour le secteur de la production animale, qui reprend 3 objectifs. [www.amcra.be/fr/visie-2020](http://www.amcra.be/fr/visie-2020)  
La vision d'AMCRA 2024 va encore plus loin que le plan AMCRA 2020 avec 4 nouveaux objectifs et 9 points d'action. La réduction de 75 % des aliments médicamenteux à base d'antibiotiques d'ici 2024 est l'un de ces objectifs. [www.amcra.be/fr/visie-2024](http://www.amcra.be/fr/visie-2024)

### Les 4 objectifs du Plan d'Action de BFA pour la Réduction des Antibiotiques :



#### Promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs au sein de la chaîne de l'alimentation animale

À cette fin, le secteur organise régulièrement des sessions de formation et d'information, notamment sur le système de dosage fin (FDS), la convention aliments médicamenteux, etc. Les membres qui font un usage excessif seront conseillés individuellement.



#### Développer des alternatives aux antibiotiques

La BFA participe au développement d'alternatives aux antibiotiques, y compris la recherche sur l'élimination progressive de l'oxyde de zinc (ZnO) comme prémélange vétérinaire.



#### Renforcer les cadres et promouvoir les meilleures pratiques

Les brochures/dépliants tentent de fournir des réponses claires à des questions telles que : Comment mesurer la trainée ? Comment déterminer la séquence de production ? Ai-je des alternatives ?



#### Enregistrer l'utilisation des médicaments vétérinaires

La BFA mène une enquête annuelle auprès de ses membres sur la production d'aliments médicamenteux et sur l'utilisation de médicaments vétérinaires et de substances actives.

### Mesures prises pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

**1/10/2015**

Plus de prescription pour la production d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques pour les porcs d'engraissement à partir de 15 semaines.

**Attention :** les aliments médicamenteux pour animaux pour la vermifugation ne sont pas concernés.

**1/1/2016**

Seules les prescriptions des vétérinaires d'exploitation sont acceptées.

**1/10/2016**

Seules les prescriptions électroniques sont acceptées.

